

17/18/19 octobre 2003
Toulouse L'UNION

22/23 novembre 2003
Bordeaux MERIGNAC

2 Salons Santé Nature

Le plein d'énergie !

2 salons SANTE-NATURE en 2003

LES INCONTOURNABLES SALONS DU MIEUX-ETRE EN GRAND SUD-OUEST

Toulouse: 17 / 18 / 19 octobre 2003

Bordeaux: 22 / 23 novembre 2003

Tél : 05-61-62-21-19 ou 05-61-99-64-21 Fax : 05-61-63-47-80

Inscription sur Internet : www.salon-sante-nature.com

email : salon@diagonale-online.com

LES OBJECTIFS

Avant d'avoir à mettre en oeuvre tout l'arsenal que la science moderne nous propose, il est important d'utiliser l'ensemble des moyens de prévention naturels ou traditionnels, les méthodes propres à donner à l'individu la résistance physique et psychique pour l'aider à prévenir ou à dominer la maladie. Vous êtes nombreux, laboratoires, distributeurs de diététique et produits naturels, thérapeutes, associations, artisans à oeuvrer dans ces domaines.

Nous voulons créer une occasion de vous réunir face à un public demandeur afin de présenter vos produits, méthodes ou prestations et favoriser une dynamique ouverte sur l'échange et la réflexion de tout ce qui est innovant sur le marché de la santé et de la nature.

Nous vous proposons une liste (non exhaustive) des secteurs représentés :

❑ TECHNIQUES PHYSIQUES ET ENERGETIQUES

Remise en forme, Gymnastique douce, Sports de la nature, Massages ...

❑ ALIMENTS ET PRODUITS NATURELS, TOURISME:

Fabricants, Conseillers, Centres touristiques, Espaces verts, Energie solaire, Produits diététiques et biologiques, Compléments alimentaires, Aliments à base d'algues, Méthodes d'alimentation saines et revitalisantes...

❑ MEDECINES NATURELLES

Naturopathie, Médecines énergétiques, Aromathérapie, Phytothérapie, Homéopathie, Thérapies manuelles...

❑ PSYCHOLOGIE ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Psychothérapies, Développement de la personnalité, Gestion du stress...

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Nous nous sommes fixés comme objectif de toucher un large public décideur.

En effet, bon nombre de manifestations et salons dans ces domaines n'attirent qu'un public d'habités. Nous voulons simplement l'enrichir.

Le succès de cette manifestation implique donc obligatoirement la mise en oeuvre d'une puissante stratégie de communication pour émerger du torrent de messages publicitaires déversés sur le public.

Nous avons choisi d'élaborer la campagne suivante :

ACTION DE COMMUNICATION

- Définition des cibles de publics recherchés sur les plans qualitatifs et géographiques, définition des moyens correspondants pour atteindre les objectifs visés.



CIBLAGE QUALITATIF

- Le public déjà sensibilisé sera atteint par:
- l'intense diffusion d'entrées à tarif réduit
 - le choix des thèmes du salon.
 - la venue de conférenciers notoirement connus
 - une publicité presse dans les supports spécialisés (SANTÉ NATURE Magazine, Biocontact, etc)
 - un mailing sur fichier ciblé.
 - un affichage dans les magasins spécialisés.
 - une large communication au sein d'Internet.



Toulouse (700 000 habitants en agglomération) est sans conteste, au-delà de la 4^è ville de France, le carrefour économique et culturel du Sud de l'Europe avec 2 551 700 habitants pour la région Midi-Pyrénées. Elle s'est forgée une image de ville dynamique. Cette croissance s'est faite dans le respect des grands équilibres qui participent à la qualité de vie. Entre Méditerranée et Atlantique, qualité de vie et rayonnement font de Toulouse une ville où il fait bon vivre: Une région qui vous attend avec l'accent du soleil propice à Santé-Nature...



COMITE D'ORGANISATION

Christelle CAUSSETTE, secrétariat administratif.

Joël Pierre CHEVREUX, Doctor of homeopathy, écrivain.

Dr Jean-François COMET, médecin, écrivain, expert en toxicologie.

Guy VENAIL, Psychologue, directeur du salon.

- Le grand public sera sensibilisé par:
- la grande diffusion d'entrées à tarif réduit
 - une large communication interactive au sein de notre site Internet : www.salon-sante-nature.com
 - une campagne de communication auprès des grands media (affichage, tracts, journaux gratuits, La Dépêche, radios, télévisions régionales...)
- Les professionnels seront informés par:
- une publicité sur les supports spécialisés
 - diffusion du magazine SANTÉ-NATURE (liste de points ciblés)
 - un mailing personnalisé
 - l'invitation de laboratoires et entreprises présentant une conférence réservée aux professionnels, thérapeutes et distributeurs...

CIBLAGE GEOGRAPHIQUE:

TOULOUSE et BORDEAUX

Avec les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine
Les 2 capitales du Sud-Ouest de la FRANCE.

Bordeaux, compte 215 363 habitants pour une agglomération de 753 931 habitants.

La population totale de l'Aquitaine recense 2,9 millions d'habitants et la place au 6^{ème} rang des 22 régions françaises et au 33^{ème} rang européen.

Si cette région est renommée pour son équipe de football et pour l'enchantement de ses vignobles, elle cherche à développer les domaines du bien-être, pour intégrer l'homme au sein d'un patrimoine naturel où les démarches de respect de l'environnement tiennent une place prépondérante.



Toulouse L'UNION
SALON SANTE NATURE
17 / 18 / 19 OCTOBRE 2003

GRANDE HALLE DE L'UNION
Rue du Somport
31240 L'UNION
email: salon@diagonale-online.com

HORAIRES: Toulouse L'UNION

Installation des stands :
vendredi matin 18 OCTOBRE 2003 : 9H30 - 13 H
Démontage des stands :
dimanche soir 20 OCTOBRE 2003 après fermeture du salon
Ouverture au Public :
Vendredi : 14h - 20 h
Samedi et Dimanche : 9h45 - 20h
www.salon-sante-nature.com

Bordeaux MERIGNAC
SALON SANTE NATURE
22 / 23 NOVEMBRE 2003

Espace-congrès LE PIN GALANT
34, Av. De Lattre de Tassigny
33698 MERIGNAC cedex
email: salon@diagonale-online.com

HORAIRES: Bordeaux MERIGNAC

Installation des stands :
vendredi après-midi 21 NOVEMBRE 2003 : 14H - 18H
Démontage des stands :
dimanche soir 23 NOVEMBRE 2003 après fermeture du salon
Ouverture au Public :
Samedi et Dimanche : 9h45 - 19h
www.salon-sante-nature.com

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

STAND A L'INTERIEUR

- Superficie de 9 M² (3 M de façade x 3 M de profondeur)
ou 6 M² (3 M de façade x 2 M de profondeur)
ou 4 M² (2 M de façade x 2 M de profondeur)
(sans table ni chaise, voir options ou nous consulter pour prestations complémentaires) et prestations comprises (voir les frais de dossier).
Il est possible de louer des stands plus grands par juxtaposition de modules.

MARCHE BIO NATURE A L'EXTERIEUR Associations, Artisans, Producteurs...

Espace situé à l'entrée du salon, à l'extérieur du bâtiment, sensible aux variations climatiques, **gratuit pour les visiteurs.**
Exclusivement à Toulouse L'UNION

ILOTS LOUES NUS - MOBILIER, nous consulter à l'avance.



FRAIS DE DOSSIER

Ils comprennent : les frais de secrétariat administratif ainsi que l'électricité pour un maximum de 300 W (prévoir rallonges, triplètes et spots), l'inscription au programme des stands et conférences, les badges (3 par stand, supplément si plus de 3), le dossier exposant avec plan d'arrivée autoroute et accès au site, laissez-passer véhicule pour installation, et liste hôtels de proximité, le gardiennage la nuit, ainsi que 30 entrées à tarif réduit par stand. Prestations fournies seulement après encaissement bancaire du solde total de votre inscription.

FOURNITURES COMPLEMENTAIRES: nous consulter
PUISSANCE ELECTRIQUE: 150 € HT si > 300W

PUBLICITE

Le salon est annoncé dans **SANTE NATURE Magazine** : Votre publicité y est du plus haut intérêt.
Tel 05 61 99 64 21 ou 05 61 62 21 19 / fax 05 61 63 47 80 internet : www.salon-sante-nature.com

CONTACTS SALONS SANTE NATURE



SALON SANTE NATURE

DIAGONALE 18 Rue des 7 Troubadours 31000 TOULOUSE - FRANCE
email : salon@diagonale-online.com

Secrétariat général: Tél : 05-61-62-21-19 Fax : 05-61-63-47-80
email: secretariat@diagonale-online.com

Régie commerciale: Tél: 05-61-99-64-21 Fax : 05-61-63-47-80
email: communication@diagonale-online.com

Correspondants Aquitaine:

Tél : 06-67-35-22-04 / 05-56-07-01-69 Fax : 05-56-07-01-69
email: serge.lafargue@libertysurf.fr
Serge Lafargue, résidence Plein soleil 16 allée des lauriers 33600 Pessac

BULLETIN D'INSCRIPTION Toulouse L'UNION à photocopier et à retourner à

DIAGONALE 18 rue des 7 Troubadours 31000 TOULOUSE FRANCE

Tél 05.61.62.21.19 ou 05.61.99.64.21 Fax 05 61 63 47 80

Internet: www.salon-sante-nature.com

e-mail: salon@diagonale-online.com

Stand.....	Raison sociale.....		
Responsable.....	Code NAF (ou APE).....	RC ou N° d'association.....	
Adresse.....			
Code postal.....	Ville.....	Téléphone.....	Fax.....
Internet.....	Email.....	N° TVA Intra-Communautaire.....	

STAND SANTE-NATURE Toulouse L'UNION 17/18/19 OCT 2003

-MODULE DE 9 M² (3 M de façade x 3 M de profondeur) 675 € HT soit.....€ HT
.....extension de 3 M² en plus: 75 € HT / M².....x 225 € HT / 3 M² soit.....€ HT
.....MODULE DE 6 M² (3 M de façade x 2 M de profondeur) 450 € HT soit.....€ HT
.....extension de 2 M² en plus: 75 € HT / M².....x 150 € HT / 2 M² soit.....€ HT
.....MODULE DE 4 M² (2 M de façade x 2 M de profondeur) 300 € HT / 4 M² soit.....€ HT
.....extension de 2 M² en plus: 75 € HT / M².....x 150 € HT / 2 M² soit.....€ HT
TOTAL DES SURFACES RESERVEES.....€ HT

-ANGLES:(un ou deux angles)..... x 150 € HT soit€ HT
 FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRE.. (voir dernière page du dossier)150 € HT
 FRAIS DE REPRESENTATION:x 150 € HT soit€ HT

En cas de partage de stand, pour tout autre société, association, personne ou organisme présents sur le même stand physiquement ou par sa documentation commerciale, en dehors de celle qui concerne les objets ou services diffusés par le titulaire du stand.

TOTAL Hors TVA.....€ HT
TVA à 19,6%.....€
TOTAL TTC.....€ TTC

MARCHE BIO NATURE EN EXTERIEUR pour Artisans, producteurs, associations...

Espace situé à l'entrée du salon, à l'extérieur du bâtiment, gratuit pour les visiteurs.


- MODULE DE 4 M² (2 M de façade x 2 M de profondeur) en extérieur 50 € HT / u soit.....€ HT

Dépôt obligatoire d'un chèque caution de 120 € TTC, non encaissé, pour bonne tenue de stand, rendu le 19 octobre à 20h30 si stand non démonté avant l'heure de la fin du salon.

Acompte de 50% du total TTC (+conférences ou options) ci-joint, par chèque à l'ordre de Diagonale. Aucune réservation ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte, et le SOLDE À RÉGLER AU PLUS TARD LE 12 SEPTEMBRE 2003 pour officialiser votre pré-réservation, FAUTE DE QUOI LE STAND SERAIT DEFINITIVEMENT PERDU.

Tout exposant, par le fait de sa participation, déclare renoncer à tous recours, que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer, contre le comité organisateur, la société Diagonale-Toulouse s.a.r.l ou la municipalité de L'Union.

Lu et approuvé (écrire de façon manuscrite) Fait àle.....2003

 signature :

A T E L I E R S E T C O N F E R E N C E S

Il est proposé, si des horaires restent libres, la possibilité de donner une conférence ou un atelier d'une durée de 1 heure environ (52 mn). Veuillez remplir le questionnaire ci-dessous.

IMPORTANT: la programmation définitive des conférences sera faite en fonction d'une répartition harmonieuse.

2 possibilités: cochez votre choix

- conférence pour grand public
 conférence pour professionnels

Nom du conférencier:

Sujet proposé:.....

Les conférences ont lieu dans un espace intime au salon avec sonorisation et seront enregistrées par les organisateurs.

Tarifs : cochez les périodes désirées

-vendredi après-midi.....100 € HT
.....samedi ou dimanche le matin (avant 14h)
150 € HT soit.....€ HT
.....samedi ou dimanche après-midi (dès 14h)
180 € HT soit.....€ HT

TOTAL Hors TVA.....€ HT
TVA à 19,6%.....€
TOTAL.....€ TTC

- Les conférences et ateliers seront enregistrés (audio et / ou vidéo) et proposés à la vente pendant et après le salon afin de compenser l'entrée gratuite des conférences.


- Le conférencier s'engage à offrir tout droit (auteur, édition, reproduction et vente de son intervention) à la société organisatrice du salon et à ses ayants droit.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à m'y conformer, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, le paiement et l'annulation, l'in-

terdiction de sous-location, et ceci sans aucune réserve. Je déclare renoncer à tous recours que moi-même ou mes assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur

Lu et approuvé,
(écrire de façon manuscrite)

àle/...../ 2003

Tampon et signature 

OPTION S : SANTE-NATURE Toulouse L'UNION 17/18/19 Oct 2003

A / MATERIEL ET PUBLICITE

-TABLE (2m de long) (forfait 3 jours) : 20 €HT/u. soit.....€HT
.....CHAISE (forfait 3 jours) : 9 €HT/u soit.....€HT
.....RETROPROJECTEUR pour conférence (1h): 15€HT/ u soit.....€HT

Tout autre matériel nous contacter au 05-61-62-21-19

.....PUB VIDEOPOWERPOINT sur écran informatique présentant le programme du salon et des conférences : Forfait de 60 passages x 30"

- écran fixe 160 €HT écran animé 300 €HT

TOTAL Hors TVA.....€

TVA à 19,6%.....€

TOTAL TTC.....€

B / SERVICE DOCUMENTATION-ACCUEIL

Pour les sociétés ou personnes ne pouvant pas être présents au salon SANTE-NATURE, nous vous proposons de toucher notre cible de visiteurs grâce à vos documents disponible à l'entrée du salon.

Nous remettrons vos documents A4 ou A5 (nombre d'exemplaires jusqu'à 10 000 maximum). Les documents non distribués ne seront pas retournés, mais possibilité de les récupérer le dernier jour, à 20 h sur place.

-lot de documents x 120 €HT/u soit€HT
 +TVA 19,6%.....€
 TOTAL TTC.....€TTC

C/ Notre recommandation: FICHER VISITEURS

Nous engageons le public à laisser ses coordonnées en le stimulant par une large diffusion d'entrées gratuites. Une moyenne de 2000 visiteurs ont laissé leurs coordonnées les dernières années. Le fichier des visiteurs, qui remplira un bulletin d'entrée, sera livré sur disquette ou CD informatique moyennant un forfait de 300 HT seulement (livrable 30 jours après le salon)

- Oui je commande le fichier Santé-Nature 2003 à 300 €HT
 TVA 19,6%.....€
 TOTAL TTC.....€TTC

NOM DU STAND

Liste alphabétique du catalogue, à l'usage du public.

INSCRIPTION AU CATALOGUE

L'adresse figurant au catalogue sera celle donnée sur le bulletin d'inscription. **Sous réserve expresse du RÈGLEMENT TOTAL DU STAND EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2003** et de la communication des éléments à inscrire. Veuillez donner en 3 lignes de 50 caractères chacune au maximum le descriptif de votre établissement et/ou de vos produits.

COMITE D'AGREMENT ET DE CONTROLE

Chaque exposant doit fournir la liste complète des produits et services qu'il compte proposer au public. Il doit joindre également un exemplaire des documents qu'il envisage de distribuer; le cas échéant, il pourra adresser une liste complémentaire dans les 3 semaines qui précéderont le salon. **Le comité de contrôle exigera le retrait immédiat du stand de tous produits ou documents qui n'auraient pas été soumis en temps utile à son agrément.**

DESCRIPTION DES PRODUITS OU SERVICES PRESENTES

Joindre une liste séparée avec documentations pour une identification précise.

Je certifie que tous les produits et matériels exposés sont conformes à la législation qui autorise leur vente en France. Je déclare renoncer à tous recours que moi-même ou mes assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur. Lu et approuvé, (écrire de façon manuscrite)

à le.....2003

Tampon et signature 

REGLEMENT GENERAL DU SALON SANTE-NATURE Toulouse L'UNION 17/18/19 oct. 2003

Le bulletin d'inscription est réputé avoir été signé par une personne régulièrement mandatée par le demandeur. L'admission au salon est donc prononcée sur la base des renseignements qui y figurent. L'envoi du bulletin d'inscription entraîne chez l'exposant a eu connaissance de toutes les conditions figurant au présent document et qu'il y souscrit. Il souscrit également à toutes dispositions complémentaires qui pourraient être données ultérieurement, même verbalement, aux exposants dans l'intérêt de la manifestation..

ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands sera faite par ordre d'inscription régulièrement accompagnée du solde du paiement. Une pré-réservation par télécopie pourra être prise en compte comme une option valable 8 jours dans l'attente du bulletin d'inscription.

PAIEMENT ET ANNULATION

L'inscription est effective à réception de l'acompte. En cas d'annulation avant le 31/8/2003, il sera retenu le montant de l'acompte à titre d'indemnité. A partir de cette date, l'inscription au salon est considérée comme définitive et n'est pas résiliable, le solde est donc dû. En aucun cas l'exposant ne sera admis au salon si le solde de la location et de tous les frais annexes n'est pas intégralement réglé.

Le manquement de l'exposant à réaliser le paiement de ce solde au 12 septembre 2003 entraîne l'annulation de plein droit de son inscription et autorise l'organisateur à reprendre la libre disposition de la surface de stand qui avait été réservée.

Si les locaux prévus pour le salon devenaient indisponibles en cas d'incendie, catastrophe naturelle, calamité publique, ou décision de la municipalité de la ville de L'Union, la situation serait considérée comme un cas de force majeure, et que la manifestation doit être annulée, les exposants seraient avisés par écrit et n'auraient droit à aucune compensation ni indemnité.

PLAN DU SALON ET DES STANDS

Le plan général du salon et l'emplacement des stands est de la seule responsabilité des organisateurs. Nul ne saurait réclamer un emplacement particulier ou demander un changement quelconque. Néanmoins la société organisatrice s'engage à faire le maximum pour une répartition équitable des emplacements.

AMENAGEMENT DES STANDS

Les stands seront livrés conformément au descriptif des prestations figurant au présent document. Il est interdit de clouer, agraffer sur les éventuelles cloisons des stands. Les prestations complémentaires devront faire l'objet d'une demande écrite à laquelle il sera répondu par un devis. La décoration individuelle incombe à l'exposant.

MONTAGE ET DEMONTAGE

Les exposants sont tenus de respecter strictement les horaires de montage et démontage ou modifications qui seraient communiqués ultérieurement. Il est précisé que les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de vols ou détérioration qui pourraient se produire à cette occasion.

ASSURANCE

Diagonale - Toulouse sarl est assurée pour la responsabilité civile l'organisateur d'exposition. Pour le vol et les dommages, une assurance tous risques obligatoire doit être souscrite par chaque exposant pour la durée du salon y compris le montage et démontage.

Tout exposant, par le fait de sa participation, déclare renoncer à tous recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur.

SECURITE

Nous attirons l'attention des exposants sur l'importance d'une bonne qualité de leurs éclairage et installation électrique, ainsi que le respect rigoureux des règles de sécurité notamment interdiction de détenir dans son stand des matières inflammables ou explosives; de faire des démonstrations à l'aide d'essence; de distribuer des ballons gonflés à l'hydrogène ou gaz éclairage.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée de la manifestation à qui que ce soit sans en donner la raison. Il se réserve également le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon lui, une telle action.

DISPOSITIONS DIVERSES

La distribution de notices, brochures et toute autre forme de publicité est strictement interdite en dehors du stand de l'exposant concerné. Elle est également strictement interdite à l'extérieur de la salle d'exposition.

Tout stand inoccupé une heure avant l'ouverture du salon sera considéré

comme abandonné et pourra être aménagé au gré des organisateurs sans que le titulaire puisse en demander le remboursement total ou partiel.

La sous-location sauf sous la formule de société et représentée prévue dans le bulletin d'inscription est interdite. La présentation sur un stand d'objets ou de documents non prévus dans la liste d'inscription entraînera leur retrait immédiat du stand ou le paiement supplémentaire de 150 euros HT par groupe d'objets ou de services présentés en dehors de la dite liste d'inscription. Les organisateurs auront la libre appréciation de l'application de cette clause.

La mauvaise tenue ou le démontage du stand avant la fermeture officielle de 20h entraînerait la perte du chèque de caution de 120 euros TTC.

L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisateur: à réaliser s'il le souhaite, des photos, films le représentant ainsi que son équipe, de même que les produits exposés sur son stand, et à utiliser librement ses images sur des supports publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée.

JURIDICTION COMPETENTE

Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents.

REGLEMENTATION GENERALE

Le salon Santé Nature est soumis au règlement général des foires et salons et plus particulièrement à toutes les demandes qui peuvent être faites par les services de police et de sécurité. Les exposants s'engagent à s'y soumettre. Tout refus d'appliquer une des prescriptions prévues au présent règlement général entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité ou remboursement. Dans un tel cas, les organisateurs disposeront de l'emplacement libre à leur convenance.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à m'y conformer, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, le paiement et l'annulation, l'interdiction de sous-location, et ceci sans aucune réserve.

Lu et approuvé, (écrire de façon manuscrite)

à le..... / 2003

Tampon et signature 

Stand.....	Raison sociale.....
Responsable.....	Code NAF (ou APE).....
Adresse.....	RC ou N° d'association.....
Code postal.....	Ville.....
Internet.....	Téléphone.....
	Fax.....
	Email.....
	N° TVA Intra-Communautaire.....

STAND SANTE-NATURE BORDEAUX MERIGNAC 22/23 NOV. 2003

-MODULE DE 9 M² (3 M de façade x 3 M de profondeur) 675 €HT soit..... € HT
 -extension de 3 M² en plus: 75 € HT / M².....x 225 € HT / 3 M² soit..... € HT
 -MODULE DE 6 M² (3 M de façade x 2 M de profondeur) 450 €HT soit..... € HT
 -extension de 2 M² en plus: 75 € HT / M².....x 150 € HT / 2 M² soit..... € HT
 -MODULE DE 4 M² (2 M de façade x 2 M de profondeur) 300 €HT/ 4 M2 soit..... € HT
 -extension de 2 M² en plus: 75 € HT / M².....x 150 €HT / 2 M² soit..... € HT
- TOTAL DES SURFACES RESERVEES.....€ HT**

-ANGLES:(un ou deux angles)..... x 150 €HT soit € HT
- FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRE**.. (voir dernière page du dossier)150 € HT
- FRAIS DE REPRESENTATION**:x 150 €HT soit € HT

En cas de partage de stand, pour tout autre société, association, personne ou organisme présents sur le même stand physiquement ou par sa documentation commerciale, en dehors de celle qui concerne les objets ou services diffusés par le titulaire du stand.

TOTAL Hors TVA.....€ HT
TVA à 19,6%.....€
TOTAL TTC.....€ TTC

Dépôt obligatoire d'un chèque caution de 120 €TTC, non encaissé, pour bonne tenue de stand, rendu le 23 NOVEMBRE à 20h30 si stand non démonté avant l'heure de la fin du salon.

Acompte de 50% du total TTC (+conférences ou options) ci-joint, par chèque à l'ordre de Diagonale. Aucune réservation ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte, et le SOLDE À RÉGLER AU PLUS TARD LE 12 OCTOBRE 2003 pour officialiser votre pré-réservation, FAUTE DE QUOI LE STAND SERAIT DEFINITIVEMENT PERDU.

Tout exposant, par le fait de sa participation, déclare renoncer à tous recours, que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer, contre le comité organisateur, la société Diagonale-Toulouse s.a.rl, "Le Pin Galant" ou la municipalité de Merignac (33).

Lu et approuvé (écrire de façon manuscrite) Fait àle.....2003

 *signature :*

A T E L I E R S E T C O N F E R E N C E S

Il est proposé, si des horaires restent libres, la possibilité de donner une conférence ou un atelier d'une durée de 1 heure environ (52 mn). Veuillez remplir le questionnaire ci-dessous.

IMPORTANT: la programmation définitive des conférences sera faite en fonction d'une répartition harmonieuse.

2 possibilités: *cochez votre choix*

- conférence pour grand public
- conférence pour professionnels

Nom du conférencier:

Sujet proposé:.....

Les conférences ont lieu dans un espace intime au salon avec sonorisation et seront enregistrées par les organisateurs.

Tarifs : cochez les périodes désirées

-samedi ou dimanche le matin (à vant 14h)
150 € HT soit..... € HT
-samedi ou dimanche après-midi (dès 14h)
180 € HT soit..... € HT

TOTAL Hors TVA.....€ HT
TVA à 19,6%.....€
TOTAL.....€ TTC

- Les conférences et ateliers seront enregistrés (audio et / ou vidéo) et proposés à la vente pendant et après le salon afin de compenser l'entrée gratuite des conférences.

- Le conférencier s'engage à offrir tout droit (auteur, édition, reproduction et vente de son intervention) à la société organisatrice du salon et à ses ayants droit.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à m'y conformer, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, le paiement et l'annulation, l'in-

terdiction de sous-location, et ceci sans aucune réserve. Je déclare renoncer à tous recours que moi-même ou mes assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur.

Lu et approuvé,
(écrire de façon manuscrite)

àle/...../ 2003

Tampon et signature 

A / MATERIEL ET PUBLICITE

-TABLE (2m de long) (forfait 2 jours) : 20 €HT/u. soit.....€HT
-CHAISE (forfait 2 jours) : 9 €HT/u soit.....€HT
-RETROPROJECTEUR pour conférence (1h): 15€HT/ u soit.....€HT

Tout autre matériel nous contacter au 05-61-62-21-19

.....PUB VIDEOPOWERPOINT sur écran informatique présentant le programme du salon et des conférences : Forfait de 60 passages x 30"

- écran fixe 160 €HT
- écran animé 300 €HT

TOTAL Hors TVA.....€
TVA à 19,6%.....€
TOTAL TTC.....€

B / SERVICE DOCUMENTATION-ACCUEIL

Pour les sociétés ou personnes ne pouvant pas être présents au salon SANTE-NATURE, nous vous proposons de toucher notre cible de visiteurs grâce à vos documents disponible à l'entrée du salon.

Nous remettrons vos documents A4 ou A5 (nombre d'exemplaires jusqu'à 10 000 maximum). Les documents non distribués ne seront pas retournés, mais possibilité de les récupérer le dernier jour, à 20 h sur place.

.....lot de documents x 120 €HT/u soit€HT
+TVA 19,6%.....€
TOTAL TTC.....€TTC

C/ Notre recommandation: FICHER VISITEURS

Nous engageons le public à laisser ses coordonnées en le stimulant par une large diffusion d'entrées gratuites. Une moyenne de 2000 visiteurs ont laissé leurs coordonnées les dernières années. Le fichier des visiteurs, qui remplira un bulletin d'entrée, sera livré sur disquette ou CD informatique moyennant un forfait de 300 HT seulement (livrable 30 jours après le salon)

Oui je commande le fichier Santé-Nature 2003 à 300 €HT
TVA 19,6%.....€
TOTAL TTC.....€TTC

NOM DU STAND

Liste alphabétique du catalogue, à l'usage du public.

INSCRIPTION AU CATALOGUE

L'adresse figurant au catalogue sera celle donnée sur le bulletin d'inscription.

Sous réserve expresse du RÈGLEMENT TOTAL DU STAND

EN DATE DU 12 OCTOBRE 2003 et de la communication des éléments à inscrire. Veuillez donner en 3 lignes de 50 caractères chacune au maximum le descriptif de votre établissement et/ou de vos produits.

COMITE D'AGREMENT ET DE CONTROLE

Chaque exposant doit fournir la liste complète des produits et services qu'il compte proposer au public. Il doit joindre également un exemplaire des documents qu'il envisage de distribuer; le cas échéant, il pourra adresser une liste complémentaire dans les 3 semaines qui précéderont le salon. **Le comité de contrôle exigera le retrait immédiat du stand de tous produits ou documents qui n'auraient pas été soumis en temps utile à son agrément.**

DESCRIPTION DES PRODUITS OU SERVICES PRESENTES

Joindre une liste séparée avec documentations pour une identification précise.

Je certifie que tous les produits et matériels exposés sont conformes à la législation qui autorise leur vente en France. Je déclare renoncer à tous recours que moi-même ou mes assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur. Lu et approuvé, (écrire de façon manuscrite)

à le.....2003

Tampon et signature 

REGLEMENT GENERAL DU SALON SANTE-NATURE Bordeaux MERIGNAC 22/23 NOV. 2003

Le bulletin d'inscription est réputé avoir été signé par une personne régulièrement mandatée par le demandeur. L'admission au salon est donc prononcée sur la base des renseignements qui y figurent. L'envoi du bulletin d'inscription entraîne que l'exposant a eu connaissance de toutes les conditions figurant au présent document et qu'il y a souscrit. Il souscrit également à toutes dispositions complémentaires qui pourraient être données ultérieurement, même verbalement, aux exposants dans l'intérêt de la manifestation..

ATTRIBUTION DES STANDS

L'attribution des stands sera faite par ordre d'inscription régulièrement accompagnée du solde du paiement. Une pré-réserve par télécopie pourra être prise en compte comme une option valable 8 jours dans l'attente du bulletin d'inscription.

PAIEMENT ET ANNULATION

L'inscription est effective à réception de l'acompte. En cas d'annulation avant le 31/9/2003, il sera retenu le montant de l'acompte à titre d'indemnité. A partir de cette date, l'inscription au salon est considérée comme définitive et n'est pas résiliable, le solde est donc dû. En aucun cas l'exposant ne sera admis au salon si le solde de la location et de tous les frais annexes n'est pas intégralement réglé.

Le manquement de l'exposant à réaliser le paiement de ce solde au 12 octobre 2003 entraîne l'annulation de plein droit de son inscription et autorise l'organisateur à reprendre la libre disposition de la surface de stand qui avait été réservée.

Si les locaux prévus pour le salon devenaient indisponibles en cas d'incendie, catastrophe naturelle, calamité publique, ou décision de la municipalité de la ville de L'Union, la situation serait considérée comme un cas de force majeure, et que la manifestation doit être annulée, les exposants seraient avisés par écrit et n'auraient droit à aucune compensation ni indemnité.

PLAN DU SALON ET DES STANDS

Le plan général du salon et l'emplacement des stands est de la seule responsabilité des organisateurs. Nul ne saurait réclamer un emplacement particulier ou demander un changement quelconque. Néanmoins la société organisatrice s'engage à faire le maximum pour une répartition équitable des emplacements.

AMENAGEMENT DES STANDS

Les stands seront livrés conformément au descriptif des prestations figurant au présent document. Il est interdit de clouer, agraffer sur les éventuelles cloisons des stands. Les prestations complémentaires devront faire l'objet d'une demande écrite à laquelle il sera répondu par un devis. La décoration individuelle incombe à l'exposant.

MONTAGE ET DEMONTAGE

Les exposants sont tenus de respecter strictement les horaires de montage et démontage ou modifications qui seraient communiqués ultérieurement. Il est précisé que les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de vols ou de détérioration qui pourraient se produire à cette occasion.

ASSURANCE

Diagonale - Toulouse sarl est assurée pour la responsabilité civile "organisateur d'exposition". Pour le vol et les dommages, une assurance tous risques obligatoire doit être souscrite par chaque exposant pour la durée du salon y compris le montage et démontage.

Tout exposant, par le fait de sa participation, déclare renoncer à tous recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur.

SECURITE

Nous attirons l'attention des exposants sur l'importance d'une bonne qualité de leurs éclairage et installation électrique, ainsi que le respect rigoureux des règles de sécurité notamment interdiction de détenir dans son stand des matières inflammables ou explosives; de faire des démonstrations à l'aide d'essence; de distribuer des ballons gonflés à l'hydrogène ou gaz éclairage.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée de la manifestation à qui que ce soit sans en donner la raison. Il se réserve également le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon lui, une telle action.

DISPOSITIONS DIVERSES

La distributions de notices, brochures et toute autre forme de publicité est strictement interdite en dehors du stand de l'exposant concerné. Elle est également strictement interdite à l'extérieur de la salle d'exposition.

Tout stand inoccupé une heure avant l'ouverture du salon sera considéré

comme abandonné et pourra être aménagé au gré des organisateurs sans que le titulaire puisse en demander le remboursement total ou partiel.

La sous-location sauf sous la formule de société représentée prévue dans le bulletin d'inscription est interdite. La présentation sur un stand d'objets ou de documents non prévus dans la liste d'inscription entraînera leur retrait immédiat du stand ou le paiement supplémentaire de 150 euros HT par groupe d'objets ou de services présentés en dehors de la dite liste d'inscription. Les organisateurs auront la libre appréciation de l'application de cette clause.

La mauvaise tenue ou le démontage du stand avant la fermeture officielle de 20h entraînerait la perte du chèque de caution de 120 euros TTC.

L'exposant autorise, à titre gracieux, l'organisateur: à réaliser s'il le souhaite, des photos, films le représentant ainsi que son équipe, de même que les produits exposés sur son stand, et à utiliser librement ses images sur des supports publicitaires, en France comme à l'étranger et sans limitation de durée.

JURIDICTION COMPETENTE

Les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents.

REGLEMENTATION GENERALE

Le salon Santé Nature est soumis au règlement général des foires et salons et plus particulièrement à toutes les demandes qui peuvent être faites par les services de police et de sécurité. Les exposants s'engagent à s'y soumettre. Tout refus d'appliquer une des prescriptions prévues au présent règlement général entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité ou remboursement. Dans un tel cas, les organisateurs disposeront de l'emplacement libre à leur convenance.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du salon et m'engage à m'y conformer, notamment en ce qui concerne l'admissibilité, le paiement et l'annulation, l'interdiction de sous-location, et ceci sans aucune réserve.

Lu et approuvé, (écrire de façon manuscrite)

à le...../..... / 2003

Tampon et signature 